

M. BEUGNIES, Conseiller : Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'êtes pas qu'un simple matelot, ici, vous avez beaucoup d'importance.

M. BEUGNIES, Conseiller : Tout à fait. Mais pour le moment, j'ai subi la brise et j'ai quelques avaries. Veuillez m'excuser mais ma voix est un peu cassée.

Monsieur le Bourgmestre,

Chers collègues,

Nous voici devant le budget de l'avant-dernière année de la fin de la législature communale,... après il n'y en a plus qu'un... !

Je crois que je ne trahirais pas ce qui s'est dit en réunion intergroupe en relatant textuellement vos propos Monsieur le Bourgmestre, d'ailleurs, nous n'avons rien à cacher.

Vous avez dit, **Monsieur le Bourgmestre**, je vous cite : « *Nous sommes à livre ouvert* »,... « *Nous sommes à livre ouvert* ».

L'échevin des finances, lors de la Commission des finances en avait déjà apporté la preuve en étalant aux yeux de tous, le rapport du réviseur qu'il nous a commenté en Commission.

Effectivement, je crois, que l'on peut déjà dire maintenant, que ce qui caractérisera cette législature, c'est la transparence comptable.

L'actuel collègue a fait preuve de déontologie comptable et d'éthique comptable, c'est-à-dire, qu'il a respecté le principe de sincérité des faits, le principe de fidélité des états financiers et aussi, le principe de prudence dans les évaluations.

Finies les cachotteries, finis les embellissements de façades, finis les budgets soi-disant revendicatifs, finis les tours de passe-passe, finis les coûts occultes :

Voilà un budget à « *livre ouvert* », reflet d'une politique de transparence.

Souvenez-vous, en début de législature, **le 31 octobre 2001 exactement**, le réviseur, suite précisément à ces coûts occultes, avait mis en évidence, un déficit inéluctable de 1 milliard 700 millions de BEF, soit un déficit de **plus de 42 millions d'EUROS**.

- Le réviseur avait écrit, que sans mesures drastiques, **fin 2005,... fin 2005**, le **déficit cumulé** de la ville de Mons, **suite aux coûts engendrés par des décisions prises dans le passé**, pouvait atteindre : 4 milliards 520 millions de BEF, 4 milliards 520 millions de BEF, soit de plus de **112 millions 47 mille EUROS**.

Un déficit cumulé de 112 millions 47 mille EUROS, fin 2005,... fin 2005 nous y sommes !

Et qu'avons-nous ?

Un budget en équilibre à l'exercice propre et un résultat général présentant un boni de plus de 19 millions 55 mille EUROS, résultat approuvé par ce même réviseur !

Et avec ce résultat :

- D'une part - **j'insiste** - sans augmentation de la fiscalité alors que si j'en crois le « *PubliContact* » de Dexia de décembre 2004, rien que pour le taux d'additionnels à l'I.P.P. la moitié des communes wallonnes l'ont augmenté ces trois dernières années.
- Et d'autre part, comme je vous le disais « *à livre ouvert* », c'est-à-dire en prévoyant des créances jusqu'ici cachées, en les prévoyant par le biais de constitution de provisions, **provisions inédites**, qui constituent dès lors, bien entendu des charges nouvelles puisque jamais, jamais elles n'avaient été prises en considération.

Ainsi, pour la première fois conformément aux recommandations du réviseur, des provisions annuelles ont été constituées, provisions liées aux déficits des hôpitaux et surtout pour couvrir les pensions ; provisions de l'ordre de 4 millions 200 mille euros au compte 2003.

Ces provisions, au budget 2005, ont été « *utilisées* » en partie pour un montant total de 2 millions 144 mille EUROS - technique conseillée par la circulaire budgétaire -, néanmoins, il reste donc plus de 2 millions de provisions, alors qu'initialement, rien n'était prévu, il faut qu'en même le dire !

Le miracle, tient donc **d'une part** très certainement au « *plan tonus* » qui cette année encore apporte un ballon d'oxygène de plus de 7 millions 800 mille EUROS.

D'ailleurs, Dexia dans son « *PubliContact* » de décembre souligne que grâce à ce dernier, (je cite) « *la tendance négative qui a caractérisé les finances communales ces dernières années semble s'inverser en 2003 et 2004* » (fin de citation).

Mais indiscutablement aussi grâce aux efforts du collègue et de sa majorité :

Du Collège et du C.P.A.S.,... il faut le rappeler : la dotation du C.P.A.S. est identique à la prévision du « *plan Tonus* ».

- Ainsi, la dotation du C.P.A.S. décroît au fil du temps, passant de 12 millions 270 mille EUROS au compte 2003 à 11 millions 650 mille EUROS au budget 2005, bravo pour cet effort aux gestionnaires du C.P.A.S.

- Bravo, car cela n'empêche pas le collège de mener une « *politique sociale active* », et non plus exclusivement « *d'assistanat* ».

Par exemple, dans le cadre de sa priorité à l'emploi, **fort de la réussite de l'expérience pleinement réussie cette année**, en ce qui concerne la formation de chauffeurs poids lourds, métiers dont l'Offre est inférieure à la demande des employeurs ;

Le Collège a décidé de consacrer un **crédit, crédit inexistant précédemment**, afin de poursuivre ainsi son objectif de réinsertion dans le circuit professionnel des demandeurs d'emplois.

- Une politique sociale active et responsable, qui aussi favorise un droit naturel fondamental des individus, le droit de propriété.

Ainsi, des actions ont aussi été menées afin que les plus démunis, puissent devenir propriétaires de leur logement.

- Effort du Collège, aussi en ce qui concerne les charges relatives au personnel qui diminuent de 24 mille EUROS par rapport au plan de gestion.

Ainsi, la charge du personnel hors enseignants subventionnés, est passée en-dessous de la barre des 30 % des dépenses totales du budget.

Je crois que là aussi, c'est inédit dans l'histoire contemporaine de la ville de Mons.

Je me souviens qu'il fut un temps où le personnel communal de la ville de Mons était comparé à une armée mexicaine !

- Mais, cette diminution est due exclusivement, au non-remplacement systématique des départs naturels.

Donc, sans pour autant nuire aux droits des agents, qui **au contraire** vont voir notamment leur pécule de vacances augmenté.

- Sans pour autant nuire au bon fonctionnement de l'administration communale, **au contraire** :

Grâce à un plan de modernisation des services, mais aussi grâce à un plan d'accompagnement aux démarches de changements que cela nécessite, une réorganisation complète est en marche.

Il suffit, pour s'en rendre compte d'aller à la rue Buisseret, quelle différence !

Maintenant, les montois sont bien reçus, les locaux et l'accueil sont enfin dignes de la Capitale du Hainaut.

Je ne puis que me réjouir, car pendant des années n'a-t-on pas dit, n'a-t-on pas écrit, que les « *services population* » constituaient la **vitrine de Mons** vis-à-vis des montois !

- En outre, pour évaluer tous ces efforts et maîtriser les coûts, il se met en place un outil, ***un tableau de bord financier*** qui permettra aussi d'accroître la responsabilité de chaque service.

Je ne puis aussi, que me réjouir de cette intention.

En effet, maintes fois j'avais suggéré la mise en place d'un véritable tableau de bord muni de « *clignotants financiers* », véritable tableau de conduite de la ville et d'évaluation des décisions prises.

- Je pense, dès lors qu'il faudrait peut-être aussi songer à mettre sur pied une comptabilité analytique et ainsi être une des villes pilote en cette matière.

- Je me réjouis aussi, de la façon dont le Collège a géré le problème du Hall multifonctionnel, car « *non-géré* », il risquait de constituer « *un éléphant financier* » pour la Ville.

- La création d'une Régie Communale Autonome pour notamment assurer l'exploitation de ce hall est une excellente initiative, car la R.C.A., tout en gardant sa nature de pouvoir communal, doit gérer le hall comme le ferait une entreprise commerciale privée, avec toute la souplesse nécessaire.

Le Hall multifonctionnel pourra ainsi, sous peu, **s'autofinancer**.

Mais, si je suis optimiste, je ne veux pas non plus être d'un optimisme béat !

Vous savez bien, que ce n'est pas mon genre.

Disons-le : le déficit structurel de la Ville de Mons est de l'ordre de 10 millions d'EUROS, ce n'est pas rien.

- Et l'aide « *Tonus* » qui déjà au budget 2005, n'est plus que de 70% de ce qu'elle était au budget 2004, **a donc déjà nécessité des efforts supplémentaires pour atteindre l'équilibre budgétaire**, mais ces efforts devront s'accroître au fil des ans, car « *Tonus* », tel que prévu, va en s'amenuisant et « **Tonus** » n'est pas éternel !

- En outre, « *Tonus* » - sans pour autant avoir augmenté le patrimoine de la Ville en contrepartie - puisqu'il s'agit, dans les faits d'un emprunt de consolidation à taux réduit pour la ville - , augmente malgré tout, sensiblement les charges financières.

Il faut donc songer à long terme : s'en est fini de la politique « ***après moi le déluge*** ! »

Des solutions structurelles doivent donc être trouvées.

Je vais dès lors vous faire part de mes interrogations, et ce, tout en réfléchissant tout haut avec vous, sur des pistes éventuelles ; « ***Interrogations – suggestions*** », que j'ai reprises en **quatre points** :

Première interrogation - suggestion :

Le Fonds des communes

Le fonds des communes, Monsieur HAMAIDE, représente plus d'un cinquième du budget de la Région Wallonne (0,98 milliard).

Si en **1976** – date des dernières fusions des communes –, il représentait **plus de 32 %** des recettes communales, actuellement il ne constitue plus en moyenne que **20 à 25 %** des recettes ordinaires des communes.

En outre, en ce qui concerne la ville de **Mons** - bien entendu hors «*Tonus*» - l'année dernière au **budget 2004**, il constituait **18,16 %** des recettes et **au budget 2005**, il ne constitue plus que **17,75 % des recettes**.

Bien entendu, la part des aides spécifiques a donc augmenté par rapport au fonds des communes, mais cela est contraire au principe d'autonomie communale.

En vertu de ce principe, pourquoi d'ailleurs, ne pas intégrer les travaux subsidiés dans le fonds des communes ?

- Liège et Charleroi, villes classées en premières catégories reçoivent près de 35 % du fonds des communes et onze villes **dont Mons**, classée en deuxième catégorie doivent se contenter d'un peu plus de 18 % du fonds des communes.

Deuxième catégorie, catégorie hétéroclite, associant Namur et Mons à l'ensemble des chefs-lieux d'arrondissement.

- En **1992-1993**, un modèle de répartition du fonds des communes a fait l'objet d'une convention avec la Région Wallonne : Namur et **Mons rejoignaient Liège et Charleroi comme grandes Villes**.

Fin juin, un nouveau modèle a été soumis au gouvernement Wallon par le Ministre **Charles Michel**, mais inscrit à la réunion du 24 juillet 2003 du gouvernement wallon, il a dû être retiré, ... retiré suite à un blocage, un blocage...

Le fonds des communes wallonnes s'opère selon des dispositions, quasiment inchangées par rapport au décret du 20 juillet 1989, alors que peu de temps après son adoption, certaines de ses limites étaient déjà perçues !

J'espère donc **qu'enfin**, la réforme du fonds des communes pourra aboutir et qu'ainsi les communes pourront **enfin** planifier convenablement cette recette essentielle.

J'espère que le fonds des communes ne pénalisera plus les communes qui n'augmentent pas leur fiscalité, qui n'augmente pas leur fiscalité, Monsieur Viseur, **comme la ville de Mons l'a fait durant cette législature communale.**

Il est en effet aberrant de devoir constater que le fonds des communes augmente si la fiscalité de la commune augmente.

- Il faudrait, au contraire, faire dépendre le fonds des communes d'indicateurs de bonne gestion.

- J'espère aussi que le fonds des communes tiendra compte des « externalités », « *externalités* », par exemple, le fait que les habitants du SHAPE ne sont pas repris dans la population montoise, alors que la population constitue un critère essentiel pour le calcul du fonds des communes.

- Le modèle de répartition proposé par les villes régionales au début des années 81, ne prévoyait pas de catégories préétablies.

Il reposait sur l'idée que l'importance relative d'une commune doit se révéler au travers d'indicateurs, c'est donc là, une autre façon de répartir le fonds des communes, une façon proche des systèmes étrangers et qui peut certainement, **aussi** être favorable à Mons, Mons ville d'enseignement, vous nous l'avez rappelé, Monsieur Hamaide, Mons capitale du Hainaut et faut-il le rappeler ? **Mons capitale culturelle de la Wallonie.**

Nous attendons, Mons attend,... les Montois attendent donc du Gouvernement Wallon que cette réforme, **qui est véritablement la seule susceptible de résoudre le déficit structurel de la ville**, véritable déficit endémique de la Ville de Mons, aboutisse enfin.

- Cette réforme figure en bonne place dans l'accord gouvernemental wallon 2004-2009. Puisse le point de cet accord être respecté, être respecté tout prochainement, c'est le vœu que nous formulons !

Deuxième interrogation - suggestion :

Le Centre 100

La Ville de Mons finance la totalité du Centre 100, soit environ 2 millions d'EUROS et bénéficie d'une subvention du Ministère de l'Intérieur de l'ordre de 875 mille EUROS.

Les charges doivent être réparties sur l'ensemble des communes desservies par le Centre 100, c'est-à-dire en fait toutes les communes situées dans la Province de Hainaut.

Ainsi, le Centre d'appel unifié 100 de Mons réceptionne et gère tous les appels téléphoniques aux secours non policier : ambulances et pompiers, en provenance de toute personne formant le 100 et 112, sur le territoire de la **province de Hainaut** soit environ **1 million 300 mille habitants.**

Vu la couverture provinciale, nous sommes intervenus auprès du conseil provincial et avons reçu un écho favorable, afin de provincialiser institutionnellement le Centre 100.

- Les dépenses de fonctionnement, d'investissement et de personnel, non prises en charge par le Service Public Fédéral du Ministère de l'Intérieur, seraient prises en

charges par le budget de la Province ou plus particulièrement par la Régie provinciale autonome nouvellement créée afin de gérer les Services Incendies.

Voilà une suggestion qui ne peut aller que dans le bon sens pour les finances communales, que j'aimerais que le Collège examine et prenne dès lors les contacts nécessaires.

Troisième interrogation – suggestion :

La gestion de la dette

J'ai été particulièrement satisfait des intentions du Collège de s'intéresser de très près à la gestion de la dette, (je cite la note de politique générale 2005 que l'on vous a remise) :

« La gestion dynamique de la dette. C'est un aspect souvent méconnu des finances communales et pourtant porteur d'économies substantielles. Il faut entendre par gestion dynamique de la dette, une maîtrise rigoureuse de l'évolution des marchés financiers. Ces démarches sont possibles grâce à une excellente collaboration entre les services financiers de la ville et les organismes bancaires » (fin de citation)

Il faut néanmoins, ne pas perdre de vue que dorénavant, les emprunts communaux sont soumis à la loi sur les **marchés publics de services**.

- Pour le programme des travaux 2005, il est prévu un emprunt de 18 millions 285 mille EUROS, qui représente une charge financière de 1 million 119 mille EUROS.

Une simple règle de trois et nous trouvons donc un taux moyen pour ces emprunts de **6,121 %**.

- Je me demande dans quelle mesure la Ville de Mons ne pourrait pas faire comme la province de Hainaut, c'est-à-dire, qui outre les renégociations, émet des « **billets de trésorerie** » ?

- Ainsi, en particulier, l'émission de billets de trésorerie, a permis à la Province de Hainaut de diminuer considérablement, au fil des années la part relative des dépenses de dettes dans ses dépenses.

Elle a **surtout** permis, d'alléger considérablement ses charges financières, notamment en optimalisant des placements à court terme : **ainsi, la province de Hainaut arrive à un taux moyen pondéré de 4,59 % !**

Dès lors, je me permets, de suggérer au Collège d'examiner les possibilités pour Mons d'émettre des « *bons de trésorerie* », il pourrait déjà prendre contact avec le Receveur provincial qui est tout disposé à examiner les possibilités pour la Ville de Mons.

- En outre, la Région wallonne ne pourrait-elle pas, en ce qui concerne le fonds des communes, envisager de le liquider par avances mensuelles, ce qui éviterait de mettre les communes en difficultés de trésorerie en début d'année et lisserait la trésorerie régionale ?

Seuls des ajustements s'opéraient ainsi les derniers mois de l'année.

Enfin, Quatrième et dernière interrogation – suggestion :

Les frais énergétiques

L'année dernière, lors de l'examen du budget 2004, **Monsieur Viseur**, vous aviez fait remarquer que les *frais énergétiques* avaient augmenté de 100 mille EUROS par rapport à l'année précédente (2003) et vous demandiez de lancer un audit énergétique pour voir ce qui pouvait être fait.

Vous aviez aussi suggéré d'entrer dans le programme PALME, le « *Programme d'Action Locale de Maîtrise des Énergies* »

Vous avez reparlé encore, maintenant, de ces économies et vous avez donc relancé le débat là-dessus.

- Bien entendu, la hausse du prix de l'énergie n'est pas faite pour arranger les choses, mais aussi certaines installations obsolètes, qui faute de moyens, n'ont pas pu être renouvelées à temps.

Donc, très bien, mais il faut donc pour cela, encore trouver des moyens financiers et donc contracter de nouveaux emprunts et les charges financières qui vont avec !

C'est pourquoi, je me demande dans quelle mesure la Ville ne pourrait pas avoir recours à la technique du « *tiers investisseur* », concept né et couramment pratiqué au Canada : pratiqué dans les hôpitaux, les Ministères, par l'Education nationale.... ?

- Il s'agit de contracter un contrat clair avec une firme, je dirais une firme **ingénieur chauffagiste, mais aussi financier**, qui va procéder aux travaux, travaux à définir avec la ville dans un planning : le tout étant financé par les économies réalisées.

Il n'y a donc pour la Ville rien à déboursier, ni emprunt à contracter, ni charges financières correspondantes !

Au contraire, le gain peut être immédiat, immédiat, sans attendre que l'économie ait couvert le coût des travaux.

- La Ville de Charleroi a eu recours en 1986 à ce genre de technique, et a même été la première ville européenne à confier de manière globale la rénovation énergétique de l'ensemble de son parc.

Le contrat de Charleroi était **15/85**, c'est-à-dire que **15% des économies réalisées mensuellement profitaient tout de suite à la Ville**, tandis que 85% servaient à rembourser le programme d'investissement.

En outre, la Ville a pu bénéficier de subsides régionaux représentant 30 % des montants investis.

Jean-Claude Van Cauwenberghe dans son livre « *Vive la Commune* » - vous voyez, j'ai de bonnes lectures ! - fait l'éloge de ce procédé qui a permis, lorsqu'il était Bourgmestre de Charleroi, de faire de très sérieuses économies d'énergie à la ville.

À ma connaissance, il y a, en Belgique, une seule firme qui pratique « *le tiers investisseur* » : Je pense que cela vaudrait la peine de s'y intéresser.

Cependant, je sais, qu'il y a actuellement, **vu la nouvelle loi sur les marchés publics**, un léger problème, problème purement d'ordre juridique, puisqu'il s'agit d'investissements, mais aussi d'un point de vue légal, d'un financement pratiqué par la même firme.

- Néanmoins, je crois que cela vaut la peine d'étudier sérieusement les possibilités qui s'offrent et de résoudre le problème formel, si problème il y a.

Voilà, Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, tout ce que budget 2005 m'inspire.

Je vous remercie de votre attention, j'espère que mes suggestions vous ont intéressé et surtout qu'elles seront suivies d'effets.

Si le Collège pouvait d'ici quelque temps en rendre compte au Conseil communal.

J'en serais très heureux et bien entendu, nous voterons ce budget de sincérité.

Merci pour votre attention.